

LA FRANCOPHONISATION DU TRAVAIL PRÉCONISÉE IL Y A PLUS DE VINGT ANS, EN VOIE D'ÊTRE RÉALISÉE AU QUÉBEC

Après quelque 25 ans d'efforts pour faire du français la langue «normale et habituelle» du travail, du commerce et des affaires, comme le libellait en 1977, la *Charte de la langue française*, d'importants progrès ont été accomplis. Tel est le principal constat du portrait d'ensemble de l'évolution de l'usage du français, langue du travail, qui ressort des Indicateurs de la langue du travail au Québec qu'a publié le Conseil de la langue française. En effet, que ce soit dans l'ensemble du Québec ou à Montréal, dans le secteur privé ou le secteur public, dans les différentes catégories socioprofessionnelles, l'usage du français a fait d'importants progrès depuis 1971.

Il semble que le processus de francisation se soit opéré en deux phases : la première, se terminant à la fin des années 70, concerne particulièrement les travailleurs manuels et techniques; la deuxième, durant les années 80, a touché surtout les travailleurs administratifs. La première aurait donc permis de franciser les milieux où les progrès étaient les plus faciles à obtenir, soit les milieux où les francophones étaient majoritaires et où les communications occupent une part moins importante du temps de travail. La deuxième a permis aux travailleurs administratifs d'utiliser davantage le français. Cette étape est plus tardive et plus difficile à réaliser puisque ces travailleurs sont plus influencés par la direction et la propriété des entreprises et parce que leur tâche entraîne davantage de contacts, interlinguistiques, c'est-à-dire de communications avec des personnes d'une autre langue que le français. Dans ce cas, la francophonisation des administrateurs et le processus de certification des entreprises, qui a débuté dans les années 80, ont contribué à ces progrès.

Le principal élément qui a déclenché la mise en place d'une politique linguistique au Québec était la constatation de la faible représentation des francophones dans plusieurs aspects de la vie économique du Québec. Vingt-cinq ans plus tard, cet objectif de francophonisation, c'est-à-dire d'augmentation dans tous les secteurs d'activité économique du pourcentage «de personnes capables d'utiliser couramment le français», est en voie d'être réalisé.

À l'époque, on notait une sous-représentation des francophones dans certains secteurs, et le cercle vicieux que cela impliquait : les francophones hésitaient à travailler dans des secteurs où la langue du travail était essentiellement l'anglais, et l'anglais demeurait la langue du travail parce qu'il y avait trop peu de francophones. Depuis 1971, la participation des francophones à la main-d'oeuvre s'est améliorée quantitativement, par leur pourcentage dans la population active, et qualitativement, par la nature des postes qu'ils occupent. La francophonisation se traduit également par l'accroissement du pourcentage de francophones dans la main-d'oeuvre active du Québec, dans les secteurs névralgiques de l'activité économique et dans les postes de niveaux supérieurs, de même que par l'accroissement du contrôle francophone sur les entreprises, bien qu'un déficit persiste particulièrement à la direction des grandes entreprises.

Si la progression du français comme langue du travail a été forte depuis 25 ans, l'essentiel des progrès qui restent à faire ne pourra venir que d'une amélioration du statut du français comme langue de convergence des communications interlinguistiques, écrites et verbales, à l'intérieur des entreprises québécoises, en d'autres mots, d'une amélioration du français comme langue commune de tous les Québécois.

Le français doit devenir davantage la langue de convergence dans les situations où des Québécois de langues différentes travaillent ensemble. Les stratégies de francisation devront être aménagées en conséquence. Par ailleurs, la mondialisation des échanges et l'essor des technologies de l'information et des communications nous font entrer de plain-pied, dans une société de l'information où la plus importante source de plus-value provient désormais de l'exploitation des connaissances. Nous savons déjà que plus de la moitié des travailleurs peuvent être classés dans le secteur défini «informatique» par les économistes. Or, les données indiquent que ces travailleurs utilisent moins souvent le français que les autres.

Il faut bien comprendre aussi que la mondialisation devrait accroître le pourcentage de personnes qui réalisent des communications outre-frontières dans la langue du commerce international, soit l'anglais. Toutefois, cette tâche est dévolue à un nombre limité de personnes; c'est dire que si l'usage de l'anglais pénètre à l'intérieur des entreprises, débordant ainsi les fonctions de l'interface internationale et de langue des communications avec les partenaires internationaux, ce phénomène ne proviendra pas que de la mondialisation, mais en bonne partie de la gestion des langues à l'intérieur des entreprises.

C'est dans ce contexte que s'insère désormais toute politique linguistique et, pour le Québec, toute politique de francisation. Il faudra nous ouvrir au pluralisme linguistique pour mieux servir le client. Un accent plus grand devrait donc être mis sur l'enseignement des langues étrangères. Nous devons aussi mieux exploiter l'extraordinaire portefeuille linguistique du Québec, constitué par la variété linguistique des non-francophones. Même si l'accès à de larges pans de connaissances sera principalement en langue anglaise, puisque près de quatre bases d'information mondiales sur cinq sont en anglais, il faudra veiller à ce que l'usage que nous ferons de ces connaissances soit en français. Le développement d'inforoutes en français et celui d'outils provenant des industries de la langue, c'est-à-dire du traitement informatisé du français, deviennent pour nous une priorité. Ces technologies permettront de gérer le plus possible l'information en français.

Préparé par

Pierre-Étienne Laporte

président, Conseil de la langue française